

ARRETE DU MAIRE
N° 2023/ 11

Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire de Grand-Charmont ;

- Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois n°86-17 du 16 janvier 1986 et n°92-225 du 6 février 1992 ;
- Vu le décret n°95-582 du 6 mai 1995 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°6/2020 en date du 9 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Grand-Charmont et portant élection des représentants du conseil municipal ;
- Vu l'arrêté du Maire de Grand-Charmont n°2020/271 en date du 24 juin 2020 nommant les autres membres non élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Grand-Charmont ;
- Considérant la lettre de démission en date du 26 janvier 2023 de Madame Marie-Thérèse BAGGIO, représentante de l'association TRAVAILLONS ENSEMBLE ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Marie-Thérèse BAGGIO en tant que membre non élu du C.C.A.S. de Grand-Charmont ;
- Considérant la proposition de l'association CROIX ROUGE FRANÇAISE – UNITÉ LOCALE DU PAYS DE MONTBELIARD en date du 14 février 2023 ;

DECIDE

Article 1

Est nommé membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Grand-Charmont en remplacement de Madame Marie-Thérèse BAGGIO, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

Monsieur Roger DEGERT, représentant de l'association CROIX ROUGE FRANÇAISE – UNITÉ LOCALE DU PAYS DE MONTBELIARD domiciliée 2 rue Etienne Oehmichen 25200 MONTBELIARD.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Doubs et dont une ampliation sera remise à l'intéressé.

Article 3

Le présent arrêté est publié et affiché en Mairie. Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 3 mars 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

